

Département fédéral des finances  
A l'attention de M. Manuel Vogler

Genève, le 8 mai 2025

Cher Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de répondre à la consultation sur l'adhésion de la Suisse à l'Accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange de la déclaration d'information GloBE.

SUISSENÉGOCE, l'Association suisse du négoce de matières premières, représente des entreprises actives dans le négoce de matières premières, le transport maritime, le financement du commerce, l'assurance, les services juridiques et d'autres secteurs connexes. Nous avons activement plaidé en faveur d'un cadre fiscal équilibré, stable et prévisible qui préserve la compétitivité des entreprises suisses tout en garantissant que la Suisse reste attrayante et respecte ses obligations internationales.

Comme indiqué dans la consultation, l'accord multilatéral introduit la possibilité de centraliser les déclarations fiscales, ce qui, à plus long terme, peut contribuer à réduire les charges administratives des groupes multinationaux. Néanmoins, il subsiste plusieurs questions pratiques et incertitudes qui devront être traitées au cours du processus de mise en œuvre nationale, qui fera l'objet d'une consultation distincte dans un avenir proche. Les questions spécifiques que nous avons identifiées sont détaillées dans la partie ci-dessous :

Nécessité d'une mise en œuvre standardisée des règles GloBE : Malgré l'adoption généralisée de l'initiative de l'OCDE Pilier 2, son application pratique varie significativement entre les Etats. Cela crée une incertitude sur l'implémentation d'un minimum fiscal acceptable et augmente le risque d'imposition supplémentaire involontaire (« top-up »). Nous soulignons donc la nécessité d'une interprétation standardisée au niveau international des règles GloBE afin de renforcer la sécurité juridique et de réduire les risques de compliance.

Confidentialité et protection des données : Compte tenu du caractère sensible des informations fiscales échangées, il est essentiel de mettre en place de solides mesures de confidentialité et de protection des données. Une divulgation non autorisée pourrait nuire considérablement à la réputation et aux activités d'une entreprise. Nous recommandons d'établir des procédures sécurisées et de donner des garanties strictes pour le traitement des données sensibles, et de mettre en place des mécanismes permettant de remédier rapidement à d'éventuelles violations

du secret des affaires ou des utilisations abusives des données sensibles des entreprises suisses.

Des mises à jour constantes sur les autorités impliquées : Pour que le dépôt centralisé fonctionne efficacement, les entreprises doivent avoir accès aux informations actualisées sur les autorités étrangères participant au mécanisme d'échange. En l'absence de telles informations, il existe un risque de double dépôt ou de non-conformité involontaire. Nous recommandons à la Suisse de soutenir la création d'une liste accessible au public et régulièrement mise à jour, et de veiller à ce que les entreprises puissent s'y référer.

Protection pour les entreprises contre les retards administratifs : Le mécanisme d'échange GloBE repose sur une communication entre les autorités compétentes, mais des retards ou des erreurs au sein des administrations peuvent se produire. Les entreprises doivent donc être protégées contre des pénalités engendrées par des retards administratifs indépendants de leur volonté. Nous préconisons d'inclure des garanties à ce sujet dans la mise en vigueur dans le droit suisse pour contrer ce risque.

Finalement, alors que de nombreuses autorités mettent en œuvre le système d'imposition de l'OCDE Pilier 2 sur l'imposition minimale des entreprises, nous observons un changement décisif dans la concurrence fiscale mondiale. De plus en plus, les autorités étrangères déploient de manière proactive des subventions, des crédits d'impôt remboursables et des incitations à l'investissement ciblées pour attirer les entreprises multinationales dans le contexte du nouveau paysage fiscal. **Pour éviter un désavantage concurrentiel, il est essentiel que la Suisse adopte rapidement des instruments de politique fiscale comparables. Nous encourageons vivement les autorités suisses à prendre rapidement des mesures décisives pour préserver la compétitivité des entreprises suisses et garantir la position de la Suisse en tant que plaque tournante mondiale du commerce des matières premières.**

Nous vous remercions pour la consultation et pour l'occasion qui nous a été donnée de faire part de nos commentaires. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter M. Gael Coronel (gael.coronel@suissengoce.ch, 022 715 29 99).

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



**Florence Schurch**  
*Secrétaire générale*